

- ¹ Projet Objectifs du Millénaire, *Investir dans le développement: plan pratique de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 05.III.B.4). Voir également *Millennium Development Goals Report 2006* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 06.I.18).
- ² P. Alston, «Ships passing in the night: the current state of the human rights and development debate seen through the lens of the Millennium Development Goals», *Human Rights Quarterly*, vol. 27, n° 3, août 2005, p. 755.
- ³ «Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans l'optique des minorités: examen des rapports de pays sur les OMD et des stratégies de réduction de la pauvreté» (A/HRC/4/9/Add.1).
- ⁴ *Investir dans le développement...* reconnaît seulement que les OMD tiennent compte des droits de l'homme et parmi ses dix recommandations principales figurent le fait de prévoir «un ensemble de mesures de renforcement (...) de la promotion des droits de l'homme» et de veiller à ce que les organisations de la société civile contribuent activement à l'élaboration des politiques et au suivi des progrès accomplis (résumé, p. xiv à xvii). Toutefois, cela n'apparaît pas dans la plupart des mesures préconisées dans le rapport.
- ⁵ Voir, par exemple, Ashwani Saith, «From universal values to Millennium Development Goals: lost in translation», *Development and Change*, vol. 37, n° 6, novembre 2006, p. 1167.
- ⁶ Voir Alston, loc. cit.
- ⁷ Projet Objectifs du Millénaire, «Millennium Development Goals needs assessments: methodology», septembre 2004.
- ⁸ La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 et le Sommet mondial pour le développement social de 1995, par exemple. Ces conférences ont donné lieu, entre autres résultats, aux objectifs internationaux de développement de l'OCDE, de 1996, dont les cibles ont été élargies pour devenir les OMD.
- ⁹ Cet argument est vigoureusement défendu par J. Vandemoortele dans «MDGs: misunderstood targets?», Centre international de la pauvreté du PNUD, One Pager, n° 28, janvier 2007, que l'on peut consulter à l'adresse suivante: <http://www.undp-povertycentre.org>.
- ¹⁰ Les exemples présentés dans ce paragraphe proviennent du PNUD, *How-to-Guide: MDG-based national development strategies* (Stratégies nationales de développement basées sur les OMD), Part I: introduction and overview (version préliminaire) et «Financing the Development Goals: An analysis of Tanzania, Cameroon, Malawi, Uganda and Philippines», compte rendu succinct, mars 2002, p. 18.
- ¹¹ Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001: combattre la pauvreté*, Paris, Editions Eska, 2001.
- ¹² Voir J. Dreze et A. Sen, *Hunger and Public Action*, Oxford, Oxford University Press, 1990.
- ¹³ Alston, loc. cit. Son argumentation consiste à affirmer que l'on peut dire de la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement, même si ce n'est probablement pas le cas de tous, qu'ils ont la force du droit international coutumier.
- ¹⁴ Voir HCDH, *Questions fréquentes au sujet d'une approche de la coopération pour le développement fondée sur les droits de l'homme* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 06.XIV.10) et PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2003: Les objectifs du Millénaire pour le développement – un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 03.III.B.1), p. 27.
- ¹⁵ Alston, loc. cit., p. 756.
- ¹⁶ Comparer Banque mondiale et Fonds monétaire international, *Rapport de suivi mondial 2004: Politiques à adopter et actions à mener pour atteindre les OMD et les résultats connexes avec Investir dans le développement...*
- ¹⁷ *Rapport mondial sur le développement humain 2003...*, p. 133.
- ¹⁸ Voir par exemple Saith, loc. cit.
- ¹⁹ Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2006: Équité et développement*, New York, Oxford University Press, 2005.
- ²⁰ D'après le *Millennium Development Goals Report 2006*, l'aide publique au développement a progressivement augmenté depuis 1997 mais a reculé de 5,1% en 2006, selon les chiffres de l'OCDE. Il est également intéressant de relever que l'aide au développement accordée aux pays les moins avancés n'a pas augmenté aussi rapidement au cours de cette période.
- ²¹ *Investir dans le développement...*
- ²² On trouvera les dernières «Directives pour les équipes de pays des Nations Unies sur l'élaboration du Bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (CCA et UNDAF)» à l'adresse suivante: <http://www.undg.org>.
- ²³ M. Darrow et A. Tomas, «Power, capture, and conflict: a call for human rights accountability in development cooperation», *Human Rights Quarterly*, vol. 27, n° 2, mai 2005, p. 471.
- ²⁴ *How-to-Guide...*, p. 8.
- ²⁵ *Malawi: Millennium Development Goals Report 2003*, p. 8 et 9, disponible à l'adresse suivante: <http://planipolis.iiep.unesco.org>.
- ²⁶ Voir, par exemple, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, observation générale n° 4 (1991) sur le droit à un logement suffisant, par. 8, al. a.
- ²⁷ *Vietnam Achieving the Millennium Development Goals* (2005), p. 12.
- ²⁸ Voir le *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 96.IV.13).
- ²⁹ Voir, d'une façon générale, *Documents officiels de l'Assemblée générale, Cinquante-deuxième session, Supplément n° 3* (A/52/3/Rev.1).
- ³⁰ «Intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les programmes et politiques des organismes des Nations Unies» (E/1997/66), par. 45.
- ³¹ *Pathway to Gender Equality: CEDAW, Beijing and the MDGs*, New York, UNIFEM, 2004, p. 6 et 7.
- ³² *Ibid.*, p. 30.
- ³³ *Rapport sur le développement dans le monde 2006...*, abrégé.
- ³⁴ Dans leur rapport de pays 2007, les Maldives déclarent avoir atteint l'objectif 2 (anciennement cible 3, actuellement 3.A) mais ne relèvent comme seule difficulté que le fait de donner accès à l'enseignement primaire à des enfants ayant des besoins particuliers.
- ³⁵ Voir A/HRC/4/9/Add.1, résumé.
- ³⁶ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 23* (E/2005/43).

- ³⁷ HuRiLINK: Human Rights and MDGs: <http://www.hurilink.org>.
- ³⁸ Voir, par exemple, «Rapport sur l'utilisation d'indicateurs pour la surveillance de l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme» (HRI/MC/2006/7).
- ³⁹ Darrow et Tomas, loc. cit., p. 494.
- ⁴⁰ A. Yamin, «Transformative combinations: women's health and human rights», *Journal of the American Medical Woman's Association*, vol. 52, n° 4, automne 1997, p. 169.
- ⁴¹ Ibid., p. 173.
- ⁴² R. Offenheiser et S. Holcombe, «Challenges and opportunities in implementing a rights-based approach to development: an Oxfam America perspective», *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 32, n° 2, juin 2003, p. 268.
- ⁴³ HuRiLINK: Human Rights and MDGs: <http://www.hurilink.org>.
- ⁴⁴ *Rapport mondial sur le développement humain 2003...*, p. 134.
- ⁴⁵ Voir S. Tikare et al., «Organizing participatory processes in the PRSP», in *Poverty Reduction Strategy Sourcebook*, Washington, Banque mondiale, 2001, p. 38 et 39; et K. Sharma et al., «Governing our cities: Will people power work?», Institut Panos, 2000.
- ⁴⁶ A. Sen, «Work and rights», *International Labour Review*, vol. 139, n° 2, 2000, p. 119.
- ⁴⁷ Voir A. Estache, «PPI partnerships vs. PPI divorces in LDCs», *Review of Industrial Organization*, vol. 29, n°s 1-2, septembre 2006, p. 3. Le Fonds monétaire international a de même affirmé que les partenariats secteur public-secteur privé ne devraient pas servir à contourner les contrôles et à pousser les investissements publics hors budget. Voir N. Alexander, «The elusive quest for 'fiscal space': The World Bank, the IMF and the UNDP», *At Issue*, 2 avril 2007.
- ⁴⁸ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 2 (E/2005/22-E/C.12/2004/9)*, par. 546 et 569.
- ⁴⁹ Dans son approche, qu'elle définit comme la capacité des pouvoirs publics d'augmenter les dépenses sans mettre en péril leur capacité de rembourser leur dette, la Banque mondiale a davantage conscience du «gâteau fiscal» disponible («Fiscal policy for growth and development: an interim report» [2006]).
- ⁵⁰ Voir M. Heywood, «South Africa: the TAC Cases and the rights to medicines», in M. Langford, *Litigating Economic, Social and Cultural Rights: Achievements, Challenges and Strategies*, Genève, Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE), 2003, p. 105. Peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.cohre.org/litigation>.
- ⁵¹ Voir, d'une manière générale, R. Roy, A. Heuty et E. Letouzé, «Fiscal space for public investment: towards a human development approach», PNUD, septembre 2006. Peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.g24.org>.
- ⁵² Voir S. Gupta, R. Powell et Y. Yang, *Les défis macroéconomiques de l'expansion de l'aide à l'Afrique – Repères à l'intention des praticiens*, Washington, FMI, 2006.
- ⁵³ Bureau indépendant d'évaluation, «Le FMI et l'aide à l'Afrique subsaharienne» (Rapport d'évaluation), FMI, 2007. Peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.imf.org>.
- ⁵⁴ Voir, par exemple, Center for Global Development, *Does the IMF Constrain Health Spending in Poor Countries? Evidence and an Agenda for Action*, 2007, que l'on peut consulter à l'adresse suivante: <http://www.cgdev.org>; et ActionAid, *Confronting the Contradictions: The IMF, wage bill caps and the case for teachers*, avril 2007, que l'on peut consulter à l'adresse suivante: <http://www.actionaid.org>.
- ⁵⁵ Il existe différents types de réparation possibles en fonction de la gravité de la violation et des circonstances particulières du cas, telles que la restitution intégrale, l'indemnisation, la réhabilitation, les excuses et autres formes de satisfaction, des garanties générales de non-répétition et, dans les cas graves, la sanction infligée aux responsables. HCDH, *Principles and Guidelines for a Human Rights Approach to Poverty Reduction Strategies*, 2006, directive 6, que l'on peut consulter à l'adresse suivante: <http://www.ohchr.org>.
- ⁵⁶ Voir <http://www.ohchr.org>.
- ⁵⁷ Voir le *Rapport mondial sur le développement humain 2003...*, p. 73. Ce chiffre est controversé.
- ⁵⁸ Voir la Déclaration et le Programme d'action de Vienne de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de 1993, notamment les paragraphes 14 et 25, la Déclaration de Copenhague du Sommet mondial pour le développement social de 1995, la Déclaration de Johannesburg de 2002 du Sommet mondial pour le développement durable, paragraphes 3, 7, 11 et 21, et la Déclaration et le Programme d'action de Durban de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée de 2001, paragraphe 18.
- ⁵⁹ Voir Martin Ravallion, «Pro-poor growth: a primer», World Bank policy research working paper n° 3242, 2004.
- ⁶⁰ Ibid. Voir également Joseph Stiglitz, *Globalization and its Discontents*, Londres, Penguin Books, 2002.
- ⁶¹ Voir également la déclaration du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur la mondialisation et ses incidences sur l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels, mai 1998.
- ⁶² Voir A. McKay et P. Vizard, «Rights and economic growth: Inevitable conflict or 'common ground'?», Rights in Action conference paper, mars 2005, que l'on peut consulter à l'adresse suivante: <http://www.odi.org.uk>.
- ⁶³ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément n° 2 (E/2000/22-E/C.12/1999/11)*, par. 324.
- ⁶⁴ Voir le site Web de la Clean Clothes Campaign: www.cleanclothes.org.
- ⁶⁵ F. Gassmann et C. Behrendt, «Les prestations en espèces dans les pays à faible revenu: Simulation des effets sur la réduction de la pauvreté au Sénégal et en Tanzanie», Questions de protection sociale, Document de réflexion 15, BIT, 2006, et S. Mizunoya et al., «Costing of basic social protection benefits for selected Asian countries: First results of a modelling exercise», Issues in social protection, Discussion paper 17, BIT, 2006.
- ⁶⁶ Voir, d'une façon générale, S. Liebenberg, «The judicial enforcement of social security rights in South Africa: enhancing accountability for the basic needs of the poor», in *Social Security as a Human Right: Drafting a General Comment on Article 9 ICESCR – Some Challenges*, publié sous la direction d'E. Riedel, Berlin, Springer, 2006, p. 69 à 90.
- ⁶⁷ 2004 (6) BCLR 569 (CC).
- ⁶⁸ Voir BIT, «Pour bien démarrer dans la vie: un travail décent pour les jeunes», Document de base, Réunion tripartite sur l'emploi des jeunes: Mesures à prendre (Genève, 13-15 octobre 2004).
- ⁶⁹ Peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.fao.org>.
- ⁷⁰ Projet Objectifs du Millénaire, *Halving Hunger: It Can Be Done* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 05.III.B.5).
- ⁷¹ Voir «A UN reading of Brazil's challenges and potential», Common Country Assessment, août 2005, et FAO, «Right to food case study: Brazil» (IGWG RTFG/INF 4/APP.1).
- ⁷² Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Jean Ziegler (E/CN.4/2006/44).

- ⁷³ Voir *Mohini Jain c. State of Karnataka*, AIR 1992 SC 1858, et *Unni Krishnan c. State of Andhra Pradesh*, AIR 1993 SC 2178.
- ⁷⁴ P. Alston et N. Bhuta «Human rights and public goods: education as a fundamental right in India», *Human Rights and Development: Towards Mutual Reinforcement*, publié sous la direction de P. Alston et M. Robinson, Oxford, Oxford University Press, 2005.
- ⁷⁵ McKay et Vizard, op. cit.
- ⁷⁶ Arrêt du 8 septembre 2005.
- ⁷⁷ *People's Union for Civil Liberties c. Union of India and others* (Writ Petition [Civil] n° 196 de 2001).
- ⁷⁸ Voir <http://www.righttofoodindia.org>.
- ⁷⁹ K. Tomaševski, «Human rights obligations: making education available, accessible, acceptable and adaptable», *Right to education primers* n° 3, Raoul Wallenberg Institute et Agence suédoise de coopération internationale au développement, 2001, p. 43, que l'on peut consulter à l'adresse suivante: <http://www.right-to-education.org>.
- ⁸⁰ Comité des droits de l'enfant, observation générale n° 1 (2001) sur les buts de l'éducation.
- ⁸¹ UNICEF, *La situation des enfants dans le monde 2007: Femmes et enfants, Le double dividende de l'égalité des sexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 07.XX.1), p. 27.
- ⁸² Projet Objectifs du Millénaire, *Taking Action: Achieving Gender Equality and Empowering Women* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 05.III.B.7), p. 36.
- ⁸³ *La situation des enfants dans le monde 2007...*, Résumé de synthèse.
- ⁸⁴ *Ibid.*, p. 15.
- ⁸⁵ Observation générale n° 13 (1999) sur le droit à l'éducation.
- ⁸⁶ *Ibid.*
- ⁸⁷ UNICEF, *Parité dans l'éducation: Acquis et perspectives – Le rapport «GAP» – Première partie* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 06.XX.5).
- ⁸⁸ *Taking Action...*, p. 29.
- ⁸⁹ 2005 (1) BCLR 1 (CC), 15 octobre 2004.
- ⁹⁰ Projet Objectifs du Millénaire, *Who's got the power? Transforming Health Systems for Women and Children* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 05.III.B.8), p. 4.
- ⁹¹ *Ibid.*
- ⁹² Observation générale n° 6 (1982), par. 5.
- ⁹³ *Villagran Morales et al. c. Guatemala (affaire des «Enfants de la rue»*), Arrêt du 19 novembre 1999.
- ⁹⁴ *Who's got the power...*
- ⁹⁵ Dont l'article 24 fait obligation aux Etats de faire en sorte que les parents «reçoivent une information sur la santé et la nutrition de l'enfant, les avantages de l'allaitement au sein... et bénéficient d'une aide leur permettant de mettre à profit cette information».
- ⁹⁶ Observation générale n° 14 (2000) sur le droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint.
- ⁹⁷ *Who's got the power...*, p. 2.
- ⁹⁸ L. Richter et S. Rama, *Building Resilience: A rights-based approach to children and HIV/AIDS in Africa*, Save the Children Sweden, 2006, p. 10.
- ⁹⁹ *Who's got the power...*, p. 4 et 5
- ¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 10.
- ¹⁰¹ Observation générale n° 14, par. 52.
- ¹⁰² *Lignes directrices pour la surveillance de la disponibilité et de l'utilisation des services obstétricaux*, UNICEF, OMS et FNUAP, 1997, que l'on peut consulter à l'adresse suivante: <http://www.who.int>.
- ¹⁰³ *Who's got the power...*, p. 7.
- ¹⁰⁴ Observation générale n° 14, par. 44.
- ¹⁰⁵ *Who's got the power...*, p. 16.
- ¹⁰⁶ Nepal Safer Motherhood Project et Institute of Medicine, Nepal, «Will a social justice approach to safe motherhood also meet the public health objective of maximising lives saved?», novembre 2004, cité dans Department for International Development, «How to reduce maternal deaths: rights and responsibilities», février 2005. Peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.dfid.gov.uk>.
- ¹⁰⁷ Recommandation générale n° 24 (1999) sur les femmes et la santé, par. 14.
- ¹⁰⁸ *Who's got the power...*, p. 7 et 8.
- ¹⁰⁹ Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et OMS, *Le point sur l'épidémie de sida 2007*, Genève, 2007. Peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.unaids.org>.
- ¹¹⁰ Résolution de l'Assemblée générale S-26/2, annexe.
- ¹¹¹ *Le point sur l'épidémie de sida 2007...*
- ¹¹² HCDH et ONUSIDA, *Le VIH/sida et les droits de l'homme – Directives internationales – Version consolidée 2006* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 06.XIV.4)
- ¹¹³ ONUSIDA et Réseau juridique canadien VIH/sida, *La poursuite des droits: Etudes de cas sur le traitement judiciaire des droits fondamentaux des personnes vivant avec le VIH* (Collection Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA), Genève, 2006.
- ¹¹⁴ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et ONUSIDA, *Le VIH/SIDA et les droits de l'homme – Les jeunes se mobilisent – Kit à l'intention des organisations de jeunesse*, 2001. Peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.unaids.org>.
- ¹¹⁵ Projet Objectifs du Millénaire, *Combating AIDS in the Developing World* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.05.III.B.9), p. 12.
- ¹¹⁶ «Déclaration d'engagement sur le VIH/sida: cinq ans plus tard» (A/60/736), par. 16.
- ¹¹⁷ *Ibid.*, par. 36.
- ¹¹⁸ «Déclaration d'engagement et Déclaration politique sur le VIH/sida: progrès accomplis au cours des 12 derniers mois» (A/61/816).
- ¹¹⁹ *Minister of Health and Others c. Treatment Action Campaign and Others* (1) 2002 (10) BCLR 1033 (CC).
- ¹²⁰ L'Equipe du Projet avait également recommandé que l'ancienne cible 8 (maintenant 6.C) soit modifiée comme suit: réduire la morbidité et la mortalité imputables au paludisme de 75% entre 2005 et 2015, ce qui constitue un objectif en lien avec les objectifs 4 et 5 concernant la mortalité infantile et maternelle respectivement, vers lequel les progrès seront plus facilement mesurables. Projet Objectifs du Millénaire, *Coming to grips with malaria in the new millennium* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 05.III.B.10), p. 3. Cette proposition n'a pas été adoptée mais les Etats pourraient envisager de tendre vers ce résultat, plus ambitieux et plus concret.
- ¹²¹ M. Rhee et al., «Use of insecticide-treated nets (ITNs) following a malaria education intervention in Piron, Mali: a control trial with systematic allocation of households», *Malaria Journal*, vol. 35, 2005.
- ¹²² *Coming to grips with malaria...*, p. 2 et 3.
- ¹²³ UNICEF, *Une approche des droits de l'homme en situation d'urgence*, 2007, que l'on peut consulter à l'adresse suivante: www.unicef.org.
- ¹²⁴ Observation générale n° 14.
- ¹²⁵ *Coming to grips with malaria...*

- ¹²⁶ Projet Objectifs du Millénaire, *Investing in strategies to reverse the global incidence of TB* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 05.III.B.11).
- ¹²⁷ OMS, *Défense mondiale contre la menace des maladies infectieuses*, 2003, p. 81.
- ¹²⁸ E/CN.4/2004/49 et Add.1.
- ¹²⁹ Projet Objectifs du Millénaire, *Environment and well-being: a practical strategy* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 05.III.B.13), p. 1.
- ¹³⁰ *Millennium Development Goals Report 2006...*, p. 16 et 17.
- ¹³¹ Dans sa résolution 45/94, l'Assemblée générale a reconnu que chacun a le droit de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être.
- ¹³² Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau (Ramsar); Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto qui y est associé; Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (art. 2 et 10); et la Convention sur la diversité biologique (notamment art. 10).
- ¹³³ Voir J. Razzaque, «Human rights and the environment: the national experience in South Asia and Africa», Document de travail n° 4, et A. Fabra et E. Arnal, «Review of Jurisprudence on human rights and the environment in Latin America», Document de travail n° 6, Séminaire d'experts sur les droits de l'homme et l'environnement organisé conjointement par le HCDH et le PNUE (Genève, 14-16 janvier 2002).
- ¹³⁴ Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Social and Economic Rights Action Center et Center for Economic and Social Rights c. Nigeria*, communication n° 155/96.
- ¹³⁵ *Environment and well-being...*
- ¹³⁶ Coalition internationale pour l'accès à la terre, Mécanisme d'autonomisation des communautés, Projet «Strengthening of local governance in nature management capacity through wide participation of local people»: mise en œuvre, résultats et enseignements tirés TWA-Albanie.
- ¹³⁷ Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire, résolution 1449 (2005) sur l'environnement et les objectifs du Millénaire pour le développement.
- ¹³⁸ Amnesty International, COHRE, Fondation Hakijamii, Kenya Land Alliance et Commission nationale des droits de l'homme du Kenya, «Nowhere to go: forced eviction in Mau Forest, Kenya», Document d'information, mai 2007.
- ¹³⁹ Voir OMS et UNICEF, *Atteindre l'OMD relatif à l'eau potable et à l'assainissement: le défi urbain et rural de la décennie* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 07.XX.4). Les travaux de recherche effectués indiquent que l'approvisionnement en eau potable, pour certains groupes de population, est souvent irrégulier et inabordable.
- ¹⁴⁰ Pour un panorama complet, voir M. Langford, «Tragedy or triumph of the commons? Human rights and the world water crises», *Human Rights 2006: The Year in Review*, Melbourne, Université de Monash, 2007.
- ¹⁴¹ Comité des droits économiques, sociaux et culturels, observations générales n^{os} 4 et 14.
- ¹⁴² Ce droit découlait du droit à un niveau de vie suffisant et du droit à la santé qui sont énoncés dans le Pacte.
- ¹⁴³ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2006: Au-delà de la pénurie: Pouvoir, pauvreté et la crise mondiale de l'eau* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 06.B.III.1), p. 10. Le Comité note qu'il faudrait traiter les autres utilisations de l'eau (pour l'alimentation ou pour obtenir des moyens de subsistance, par exemple) au titre des droits à une nourriture suffisante, au travail, etc., respectivement.
- ¹⁴⁴ Rapport entre la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels et la promotion de la réalisation du droit à l'eau potable et à l'assainissement: Rapport final du Rapporteur spécial, M. El Hadji Guissé (E/CN.4/Sub.2/2004/20).
- ¹⁴⁵ Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la portée et la teneur des obligations pertinentes en rapport avec les droits de l'homme qui concerne l'accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement, contractées au titre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (A/HRC/6/3).
- ¹⁴⁶ Voir V. Roaf, A. Khalfan et M. Langford, «Monitoring implementation of the right to water: a framework for developing indicators», *Global issue papers n° 14*, Berlin, Fondation Heinrich Böll, 2005.
- ¹⁴⁷ ONU-Habitat, *State of the World's Cities 2006-2007: The Millennium Development Goals and Urban Sustainability: 30 Years of Shaping the Habitat Agenda* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 06.III.Q.3).
- ¹⁴⁸ Projet Objectifs du Millénaire, *Health, dignity, and development: what will it take?* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 05.B.III.14), p. 178.
- ¹⁴⁹ 2002 (6) BCLR 625 (W).
- ¹⁵⁰ Extrait de R. Picolotti, «The right to safe drinking water as a human right», *Housing and ESC Rights Law Quarterly*, vol. 2, n° 1, avril 2005, p. 1.
- ¹⁵¹ ONU-Habitat, *The Challenge of Slums: Global Report on Human Settlements 2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 04.III.Q.1), p. xxv.
- ¹⁵² Projet Objectifs du Millénaire, *A Home in the City* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 05.III.B.15), p. 3.
- ¹⁵³ COHRE, *Any Room for the Poor? Forced Evictions in Johannesburg, South Africa*, 2005.
- ¹⁵⁴ COHRE, *Listening to the Poor: Housing Rights in Nairobi, Kenya*, 2006, p. 117.
- ¹⁵⁵ A. Ancona, «Legalizing informal settlement in São Paulo, Brazil», communication présentée au 7^e Forum mondial «Réinventer la gouvernance de l'Etat» (Vienne, 26-29 juin 2007).
- ¹⁵⁶ *Listening to the Poor...*, p. 125.
- ¹⁵⁷ Voir *Millennium Development Goals Report 2006...*, p. 20.
- ¹⁵⁸ Darrow et Tomas, loc. cit., p. 505 et 506.
- ¹⁵⁹ Pacte du Millénaire pour le développement, résultat de la collaboration entre l'équipe du Rapport mondial sur le développement humain du PNUD et les coordinateurs des Equipes du Projet Objectifs du Millénaire, que l'on peut consulter à l'adresse suivante: <http://www.unmillenniumproject.org>.
- ¹⁶⁰ Pour un point de vue contraire dans le cas du FMI, voir F. Gianviti, «Economic, social, and cultural rights and the International Monetary Fund», in *Non-State Actors and Human Rights*, publié sous la direction de P. Alston, Oxford, Oxford University Press, 2005, p. 113. En réponse, voir A. Clapham, *Human Rights Obligations of Non-State Actors*, Oxford, Oxford University Press, 2006, p. 145 à 149.
- ¹⁶¹ Voir l'analyse qui est faite de ce point dans S. Fukuda-Parr, «Millennium development goal 8: indicators for international human rights obligations?», *Human Rights Quarterly*, vol. 28, n° 4, novembre 2006, p. 966.

- ¹⁶² Voir *Rapport mondial sur le développement humain 2005 – La coopération internationale à la croisée des chemins – L'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 05.III.B.1), p. 138 à 143, et 3D – Trade, Human Rights, Equitable Economy and Realizing Rights: the Ethical Globalization Initiative, «US and EU cotton production and export policies and their impact on West and Central Africa: Coming to grips with international human rights obligations», mai 2004, que l'on peut consulter à l'adresse suivante: <http://www.3dthree.org>.
- ¹⁶³ *Rapport mondial sur le développement humain 2005...*, p. 89.
- ¹⁶⁴ Fukuda-Parr, loc. cit., p. 981.
- ¹⁶⁵ Observation générale n° 4, par. 19.
- ¹⁶⁶ Observation générale n° 15 (2002) sur le droit à l'eau, par. 34.
- ¹⁶⁷ Comité d'aide au développement, «Document d'orientation sur l'action à mener dans le domaine des droits de l'homme et du développement», 2007, que l'on peut consulter à l'adresse suivante: <http://www.oecd.org>.
- ¹⁶⁸ Voir également *Millennium Development Goals Report 2006...*, p. 23.
- ¹⁶⁹ On trouvera l'intégralité du rapport à l'adresse suivante: <http://www.escr-net.org>.
- ¹⁷⁰ Observation générale n° 14, par. 43, al. d.
- ¹⁷¹ Voir 3D – Trade, Human Rights, Equitable Economy, «International trade, health, and children's rights – the Philippines», décembre 2004, que l'on peut consulter à l'adresse suivante: <http://www.3dthree.org>.
- ¹⁷² Projet Objectifs du Millénaire, *Innovation: Applying Knowledge in Development* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 05.III.B.17).

